

## ARRETE n° 25 33 65 du 01 SEP. 2025

portant désignation des examinateurs associés à l'épreuve orale d'admission d'un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2025

### Le Président du conseil d'Administration

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu** le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu** l'arrêté n° 250640 du 27 février 2025 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2025 ;
- Vu** l'arrêté n° 252046 du 10 juin 2025 portant désignation du jury d'un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2025 ;
- Vu** l'arrêté n° 252548 du 8 juillet 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir à un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2025 ;
- Considérant** la convention relative à la mise en œuvre et au fonctionnement du Service Concours Unifié des Services Départementaux d'Incendie et de Secours d'Ile-de-France au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne approuvée par les quatre Services Départementaux d'Incendie et de Secours franciliens en date du 15 mars 2024 ;
- Considérant** qu'il convient de procéder à la désignation des examinateurs complémentaires au jury réglementaire pour conduire l'épreuve orale d'admission d'un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2025 ;
- Sur** proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

## Arrête

### ARTICLE 1

La liste des examinateurs associés au jury pour l'épreuve orale d'admission d'un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2025 est arrêtée comme suit :

#### Collège des personnalités qualifiées :

Capitaine Lary CHARLET – Officier du SDIS 77  
Lieutenant Pedro CALADO – Officier du SDIS 78  
Lieutenant Charly CHENIN – Officier du SDIS 95  
Lieutenant Christian KERVAZO – Officier du SDIS 91  
Lieutenant Frédéric KNAFF – Officier du SDIS 91  
Lieutenant Sébastien POTTIER – Officier du SDIS 78

#### Collège des élus locaux :

Madame Agnès BOSDARROS – Adjointe au Maire de Saint Rémy-les-Chevreuse (78)  
Madame Adeline GUILLEUX – Adjointe au Maire de Plaisir (78)  
Madame Corinne LEGROS-WATTERSCHOOT – Adjointe au Maire de Champs-sur-Marne (77)  
Madame Dorothée MULLER – Adjointe au Maire de Saint Gratien (95)  
Madame Nicole VERTENEUILLE – Adjointe au Maire de Torcy (77)  
Monsieur Loïc DROUIN – Adjoint au Maire de Saint-Leu-la forêt (95)

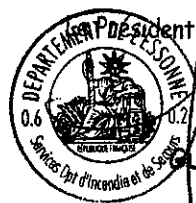
#### Collège des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

Adjudant-chef Boris CHARLOT – Sous-officier du SDIS 77  
Adjudant-chef Damien GOUPIL – Sous-officier du SDIS 95  
Adjudant-chef Cédric LALANDE – Sous-officier du SDIS 91  
Adjudant-chef Grégory MERLE – Sous-officier du SDIS 77  
Adjudant Sébastien BIZOUARD – Sous-officier du SDIS 95  
Sergent-chef Stéphane COUDERC – Sous-officier du SDIS 78

### ARTICLE 2

Le présent arrêté entre en vigueur dès l'accomplissement des formalités adéquates de publicité.

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne. Il sera affiché dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne et des SDIS cosignataires de la convention.



Président du Conseil d'administration  
GUY CROSNIER

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès du président du conseil d'administration du SDIS et / ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut notamment être saisi via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), rubrique « Télérecours citoyens ».

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

désignation des examinateurs associés à l'épreuve orale d'admission d'un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs pompiers professionnels session 2025

**Date de transmission de l'acte :** 01/09/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 01/09/2025

**Numéro de l'acte :** 253365 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 091-289100992-20250901-253365-AR

**Date de décision :** 01/09/2025

**Acte transmis par :** Virginie BAUSSET

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.4. Autres categories de personnels